



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 21 novembre 2022

### **Préavis municipal N° 11/2021-2026 concernant le budget 2023**

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il appartient au Conseil général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante, conformément aux attributions énumérées à l'article 12 du règlement pour les Conseils généraux.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente :

- Un total de charges de CHF 2'675'440.00
- Un total de recettes de CHF 2'492'380.00
- Prévoyant ainsi un excédent de charges de CHF 106'860.00 soit 4% des charges.

Il est à relever que, pour le budget 2023, l'excédent de charges présumé est supérieur de celui du budget 2022 (CHF 44'550.00), l'entretien des routes faisant l'objet de travaux significatifs pour l'année 2023.

Nous constatons que, comme d'habitude, nos seules marges de manœuvre résident principalement dans la gestion et l'entretien de notre patrimoine.

Nous avons pris en compte l'évolution du marché de l'énergie, qui est tendu et dont les prix sont en forte augmentation.

Les crises se succèdent et l'anticipation reste très compliquée. Nous sommes donc à nouveau restés prudents sur les revenus communaux. Nous constatons tout de même que le revenu du ménage communal est relativement stable et peu influencé par les circonstances économiques.

#### **1. Administration générale**

Les coûts de l'administration restent globalement stables. Toutefois, une adaptation des salaires communaux de 2% pour compenser l'inflation, ainsi que des assurances pour les membres de la Municipalité, génèrent une légère augmentation. Lors de ces deux dernières législatures, la Municipalité a pris conscience qu'aucun de ses membres n'était assuré (APG, APGM, LPP) dans le cadre de leur fonction communale. Et certaines situations ont mis en évidence des carences importantes auxquelles il fallait remédier.

## **2. Finances**

Comme à notre habitude, nous avons été très prudents sur les revenus possibles.

## **3. Domaines et bâtiments**

Tant pour les bâtiments que pour les forêts, parcs et installations sportives, le montant total dédié aux divers entretiens nous permet de maintenir notre patrimoine dans un état respectable.

## **4. Travaux**

Pour cette année encore, ce poste présente un montant relativement important.

L'entretien de nos routes permet de maintenir notre réseau en bon état. Toutefois, la route principale à l'entrée de notre village côté lac, nécessite d'être en partie retenue. Un bon entretien à long terme diminue les coûts globaux et, de plus, le système péréquation nous permet de récupérer jusqu'à 70% des montants investis. Le retour de cette péréquation a été pris en compte dans le budget 2023.

La Municipalité sait que ce système sera bientôt modifié ; il est donc, à notre avis, plus que judicieux de continuer d'utiliser au mieux les mécanismes de l'Etat qui sont à notre disposition.

## **5. Instruction Publique et Cultes**

Une augmentation du budget liée aux deux principaux groupements (ASICOVV et ASICOPE). Les transports et les charges ont eu des augmentations significatives.

## **6. Police**

Ce poste englobe la police cantonale, les pompiers et la PC. Nous n'avons pas de prise sur l'évolution de ces postes à charge, mais nous constatons que cette année, ils devraient rester stables.

## **7. Sécurité sociale**

Pour un budget de CHF 298'240.00, c'est une légère augmentation. La situation semble s'être, pour le moment, stabilisée. Toutefois, il manque encore trop de places d'accueil pour les enfants. Et la part de l'AJERCO continue d'augmenter pour accueillir toujours plus d'enfants et ne va pas se stabiliser dans les prochaines années.

## **8. Services industriels et voirie**

Pour l'ensemble des services, ordures ménagères, déchetterie, égouts, épuration et réseau d'eau, l'équilibre est pratiquement respecté par certaines obligations et par les taxes.

## **9. Remboursements et amortissements**

Il est à noter que tous les remboursements d'hypothèques et amortissements divers usuels font partie de ce budget.

### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil général de La Chaux**

- Vu le préavis municipal N° 11/2021-2026 concernant le budget 2023,
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide**


- D'adopter le budget 2023 qui présente un excédent de charges de CHF 106'860.00.

Adopté en séance de Municipalité du 21 novembre 2022.

Dossier traité par M. Cédric Dépraz, Municipal des Finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Pascal Rossy



La Secrétaire :



Sandrine Bühler

Annexe budget 2023.